

COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 MAI 2010

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme. Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint		X	M. RONCHIETTO
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	X		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	X		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint		X	A. LESENEY
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal		X	H. ROUX
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	X		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		X	
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	X		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal		X	M. EFFRANCEY
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	X		
Mme Marlène MANGIN épouse BELAZZI	Conseillère Municipale		X	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	X		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	X		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Monsieur Pierre EFFRANCEY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Tarifs piscine, tennis, activités sportives diverses été 2010

Tarifs snack piscine été 2010

Tarifs transports scolaires 2010/2011

D.I.A.

Dépôt d'un dossier de permis de construire liaison couverte et extension du groupe scolaire des Carroz

Autorisation donnée à D.S.G. pour l'implantation d'un poste de secours Tête des Saix

Convention Consorts Renand/Commune pour cessions de terrains et construction de 2 murs

Autorisation donnée au Maire pour signer le marché de fourniture de 6 véhicules pour la Commune d'Arâches La Frasse

Création et modification de postes

Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal au SIVOM de la Région de Cluses

Vote des tarifs remontées mécaniques saison 2010/2011

Questions diverses

Tarifs piscine, tennis, activités sportives diverses été 2010

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1er juin 2010 :

Désignation	Montants en €
<u>PISCINE</u>	
Enfants de moins de 5 ans	Gratuité
Enfants de 5 ans à 16 ans inclus	
1 entrée	3.30
10 entrées	30.00
Forfait 7 jours non consécutifs	30.00
Forfait saison	56.00
Tarif dernière heure	2.60
Adultes de 17 à 59 ans inclus	
1 entrée	4.70
10 entrées	43.00
Forfait 7 jours non consécutifs	43.00
Forfait saison	70.00
Tarif dernière heure	2.60
Adultes de 60 ans et plus	
1 entrée	3.90
10 entrées	35.00
Forfait 7 jours non consécutifs	35.00
Forfait saison	60.00
Tarif dernière heure	2.60
Tarif Groupe	
	3.00
Centres de vacances de la Commune : PRO BTP les Tavillons - Les Flocons Verts - M.G.M. - Centres UFOVAL - Autres	
De 1 à 1 000 entrées (l'entrée)	3.80
De 1 001 à 2 000 entrées (l'entrée)	3.00
De 2 001 à 3 000 entrées (l'entrée)	2.60
De 3 001 à 5 000 entrées (l'entrée)	2.20
De 5 001 à 10 000 entrées (l'entrée)	2.00
Activités diverses	
Inscription animation sportive	4.50
Activité multi-sports	3.00
Location matériel de plage	0.80
Location groupe salle poly. Mont-favy : utilisation sportive 2h00	40.00

Tennis	
Location d'un court 1h00 en saison	11.00
Location d'un court 5 x 1h00	48.00
Location d'un court 10 x 1h00	90.00
Location d'un demi-court (invité) saison	6.00
Location "heure chaude" : entre 12h00 et 16h00	8.00
Leçons de natation données par MNS (tarif par personne)	
1 cours particulier (20 mn - 1 pers. maxi.)	13.00
10 cours particuliers (20 mn)	120.00
1 cours semi-privé (20 mn - 4 pers. maxi.)	9.00
10 cours semi-privés (20 mn)	80.00
Activités nautiques	
Cours de 30 mn (la séance)	6.00
10 cours de 30 mn	50.00
Stage de natation artistique (les 5 séances)	30.00
Forfait saison	120.00
Forfait "PROMO JEUNE"	
Forfait acheté jusqu'au 1 ^{er} juillet inclus Pour les jeunes de 5 à 18 ans inclus accès piscine tournois de badminton et tennis de table + animations	43.00

Il est précisé que cette année les tarifs enfant pour la piscine vont de 5 à 16 ans inclus alors qu'auparavant ils allaient jusqu'à 12 ans.

Tarifs snack piscine été 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, les tarifs du snack de la piscine des Carroz, pour la saison d'été 2010, comme suit :

DESIGNATION	MONTANT TTC
Snack	
Hot Dog	3.00 €
Le Croque Monsieur	3.00 €
Panini savoyard	4.50 €
Panini chèvre	4.50 €
Le Parisien	3.50 €
Le Pan bagna	4.50 €
Menu enfant	
(1 portion de frites + 1 saucisse + 1 glace au choix rocket ou petit pot ou petit Miko)	4.50 €

Menu adulte (1 boisson + 1 portion de frites + 2 saucisses ou 1 sandwich au choix + 1 glace Magnum ou Cornetto)	7.50 €
Frites à emporter (la barquette)	2.50 €
1 portion de frites + 2 saucisses	4.50 €
Boissons chaudes	
Café	1.20 €
Grand café	2.00 €
Thé	2.00 €
Chocolat chaud	2.00 €
Boissons froides	
Coca-cola, Coca light	2.50 €
Perrier	2.50 €
Orangina, Ice-tea	2.50 €
Schweppes	2.50 €
Jus de fruits	2.50 €
Fanta orange	2.50 €
Oasis tropical	2.50 €
Sprite	2.50 €
Bière sans alcool "Buckler"	2.50 €
Eaux minérales	
Cristalline (150 cl)	1.50 €
Badoit 100 cl	2.00 €
Glaces	
Rocket	1.50 €
Petit Miko	1.50 €
Calippo cola, fraise, tropical	2.00 €
Twister orange, fraise, citron	2.00 €
Cornetto vanille, fraise, chocolat-pistache, 3 chocolats, choco disc,	2.50 €
Magnum classic, blanc, amandes, double choc, temptation, barre	2.50 €
Petit pot vanille-chocolat ou vanille-fraise	1.50 €
Friandises	
Bounty, Kit Kat, Kinder Bueno, Mars, M&MS	1.00 €
Biscuits	
2 choco BN	0.50 €
Madeleines fourrées, pomme, abricot ou pépites de chocolat	0.50 €
Chips petit paquet de 30 g	0.50 €

Tarifs transports scolaires 2010/2011

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs du transport scolaire pour l'année 2010/2011, à savoir :

Maternelles et primaire

Gratuité + 27.50 € par enfant scolarisé au groupe scolaire du Serveray correspondant aux frais de gestion du Sivom de Cluses.

Secondaire

78.50 € pour le 1^{er} enfant pour les frais de transport + 27.50 € pour les frais de gestion du Sivom de Cluses.

51.50 € pour le 2^{ème} enfant pour les frais de transport + 27.50 € pour les frais de gestion du Sivom de Cluses.

27.50 € pour le 3^{ème} enfant pour les frais de transport + 27.50 € pour les frais de gestion du Sivom de Cluses.

Gratuité à partir du 4^{ème} enfant pour les frais de transport + 27.50 € pour les frais de gestion du Sivom de Cluses.

D.I.A.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 21 janvier 2009 devenue exécutoire le 2 février 2009.

Après examen des déclarations, Madame le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Décision n°	Biens en vente
2010-20	Local commercial - Près de Flaine
2010-21	Chalet - Les Carroz
2010-22	Chalet - Les Carroz
2010-24	Cession d'un fond de commerce - Les Carroz

Le Conseil Municipal en prend acte.

D.I.A. 2010-23 :

Madame RONCHIETTO présente la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) un bien dont le prix de vente dépasse la limite de 500 000 € fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2009.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption urbain pour le bien suivant :

- bâtiment de la piscine de Flaine avec terrain cadastré section C - Lieudit "Près de Flaine" représentant une superficie de 9 543 m² :

n° 138	470 m ²
n° 139	793 m ²
n° 339	6 590 m ²
n° 370	1 690 m ² .

Dépôt d'un dossier de permis de construire liaison couverte et extension du groupe scolaire des Carroz

Madame le Maire est autorisée par le Conseil Municipal à déposer un permis de construire pour la création d'une liaison couverte entre le groupe scolaire et l'Espace Serveray. Dans le cadre de ces travaux seront réalisés également l'extension des réserves de la salle du Serveray, d'une salle pour la garderie périscolaire et d'une mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (création d'un ascenseur et de sanitaires).

Le phasage de ces travaux sera défini prochainement (automne 2010/printemps 2011).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Autorisation donnée à D.S.G. pour l'implantation d'un poste de secours Tête des Saix

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'implantation par la société D.S.G. (Domaine Skiable du Giffre) d'un poste de secours au lieudit "la Tête des Saix" sur la parcelle communale cadastrée section B n° 110, située sur le domaine skiable.

La société D.S.G. est autorisée à déposer un permis de construire relatif à ces travaux.

Convention Consorts Renand/Commune pour cessions de terrains et construction de 2 murs

Madame Ronchietto rappelle à l'assemblée l'historique de ce dossier. Des travaux d'aménagement du carrefour situé entre les routes du Pernand et de la Bardella ont été réalisés en partie sur les parcelles cadastrées section B n° 490 et 4386, appartenant aux Consorts Renand. Ces emprises devaient faire l'objet d'une cession gratuite à la Commune qui n'est pas régularisée à ce jour.

Depuis la réalisation de ces travaux, les Consorts Renand rencontrent des problèmes dus à l'écoulement des eaux pluviales provenant de la route et demandent par ailleurs que leur parking situé à l'intérieur du carrefour aménagé soit sécurisé (différence de niveau avec la route du Pernand située à l'amont). Afin de résoudre ces problèmes, la Commune envisage la construction de deux murs de soutènement. Le délaissé du domaine public entre le mur de la Bardella, à construire, et la parcelle cadastrée section B n° 386 ne présentant plus aucune utilité pour la Commune pourrait être cédé aux Consorts Renand après déclassement et désaffectation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de préciser tous ces points par convention à signer avec les Consorts Renand. Il sera mentionné également dans cette convention la vente de la parcelle cadastrée section B n° 864, d'une superficie de 62 m², par ces derniers au profit de la Commune dans le cadre de l'aménagement de l'aire de retournement de la route du Bry (déjà validée par délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2009).

Autorisation donnée au Maire pour signer le marché de fourniture de 6 véhicules pour la Commune d'Arâches La Frasse

Le Maire informe l'assemblée qu'une procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics a été suivie pour l'achat de 6 véhicules communaux.

Ce marché se compose de 6 lots :

- Lot 1 : 4x4 - service de l'eau
- Lot 2 : 4x4 - service environnement
- Lot 3 : Véhicule utilitaire 4 roues motrices - service bâtiment
- Lot 4 : Véhicule léger - service mairie
- Lot 5 : Fourgon utilitaire - service des sports
- Lot 6 : Fourgon 9 places - service des sports

La C.A.O. (commission d'appel d'offres) réunie le 4 mai dernier a procédé à l'analyse des offres reçues selon les critères suivants :

- Prix : 50 %
- Délai de livraison : 30 %
- Valeur technique 20 % (consommation 5 %, rejet de CO² 5 %, garantie 10 %).

Elle propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, selon le détail ci-dessous :

N° lot	Nbre d'offres	Société	Véhicule	Montant TTC	Reprise T.T.C.
1	4	Trans Service Z.I. le Martinet 15300 MURAT	ISUZU 4 X4 DMAX SPACE 2.5 L	26 768.26 €	5 000 €
2	4	ETS VAUCHEL 215 av. du Buet 74 - Bonneville	ISUZU 4 X4 Inform Space Cab. 2.5 L	26 277.90 €	1 000 €
3	1	Offre non-conforme au cahier des clauses particulières. Lot déclaré infructueux faisant l'objet d'une nouvelle procédure de mise en concurrence			
4	2	Ets H2S 340 av. A. Gaillard BP 128-74302 Cluses cedex	Renault Mégane DC 190	16 587.95 €	1 100 €
5	2	Ets H2S 340 av. A. Gaillard BP 128-74302 Cluses cedex	Renault Traffic fourgon	22 695.64 €	1 674.40 €
6	2	Ets H2S 340 av. A. Gaillard BP 128-74302 Cluses cedex	Renault Traffic DCI 9 places	24 967.40 €	-

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les marchés correspondants aux lots 1, 2, 4, 5 et 6.

Modification de postes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération du 22 novembre 2000, modifié par délibération du 10 août 2005 et vacant depuis le 7 novembre 2009 en un poste à temps non complet (28h/35) à compter du 1^{er} septembre 2010.

Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal au SIVOM de la Région de Cluses

Le Président du SIVOM de la Région de Cluses ayant déploré à plusieurs reprises l'absence de certains délégués de la Commune d'Arâches-La Frasse aux réunions de Comité Syndical, posant des problèmes de gestion pour le Sivom, notamment de quorum, le Maire propose à l'assemblée de procéder à une nouvelle désignation des délégués du Conseil Municipal.

Madame Patricia ROSA et Monsieur Willy EGARD font acte de candidature en tant que délégués titulaires

Madame Christiane SIFFOINTE et Monsieur Georges THIBAUT proposent leur candidature en tant que délégués suppléants.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Le vote se traduit par :

- 5 votes blancs
- 10 voix pour Madame Patricia ROSA
- 10 voix pour Monsieur Willy EGARD
- 9 voix pour Madame Christiane SIFFOINTE
- 10 voix pour Monsieur Georges THIBAUT.

Les deux délégués suppléants pourront remplacer n'importe lequel des délégués titulaires absent.

Vote des tarifs remontées mécaniques saison 2010/2011

Madame le Maire lit à l'assemblée la réponse conjointe de M. Tournier, Directeur Général de D.S.F.-D.S.G. et de M. Trangoni, Directeur Général de la Soremac, à son courrier du 8 avril dernier, leur faisant part des points évoqués par les élus.

Les tarifs de la saison passée sont maintenus avec toutefois la création d'un produit novateur : le forfait 4 h. Il s'agit d'un produit souple répondant à la demande touristique. Le tarif a été déterminé afin d'empêcher le skieur à la journée de basculer systématiquement sur ce forfait de 4 h.

Par ailleurs le tarif pour les étudiants n'est pas retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité, les tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2010/2011, proposés par les délégataires D.S.F. et Soremac :

Grand-Massif (Les Carroz, Morillon, Samoëns, Sixt, Flaine)

Forfait (hors kit mains libres 3 €)	Adulte (16-62 ans)	Enfant (5-15 ans)	Sénior (63-74 ans)
Forfait journée	40.00 €	31.50 €	38.00 €
Forfait 4 h consécutives	36.50 €	29.00 €	34.50 €
De 2 à 5 jours consécutifs	38.00 €/jour	29.50 €/jour	35.00 €/jour
2 jours consécutifs	76.00 €	59.00 €	70.00 €
3 jours consécutifs	114.00 €	88.50 €	105.00 €
4 jours consécutifs	152.00 €	118.00 €	140.00 €
5 jours consécutifs	190.00 €	147.50 €	175.00 €
A partir de 6 jours consécutifs	34.50 €/jour	26.50 €/jour	31.50 €/jour
6 jours	207.00 €	159.00 €	189.00 €
7 jours	241.50 €	185.50 €	220.50 €
8 jours	276.00 €	212.00 €	252.00 €
Prolongation la journée qui suit	34.50 €	26.50 €	31.50 €

Pack Famille élargie 6, 7 ou 8 jours Grand Massif ** : remise -10%		
	2 adultes + 2 enfants	3 adultes + 1 enfant
6 jours	658.80 €	702.00 €
7 jours	768.60 €	819.00 €
8 jours	878.40 €	936.00 €

Saison	18 ans et +	5-17 ans
Forfait saison	838.00 €	535.00 €
Promotion avant saison (jusqu'au 15/12/2010)	419.00 €	209.00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et les personnes de 75 ans et plus uniquement sur présentation d'un justificatif d'âge

Tarifs hors ski-card (+ 3 € par forfait) obligatoire pour les durées à partir de 3 jours

**** Pack Famille élargie, conditions d'obtention : achat simultané (1 seul paiement) de 4 forfaits 6, 7 ou 8 jours Grand Massif de mêmes dates de validité. 4 personnes sans forcément de lien de parenté, dont minimum 2 adultes (16 ans et +) et minimum 1 enfant (5-15 ans).**

Massif (Les Carroz, Morillon, Samoëns, Sixt)

Forfait	Adulte (16-62 ans)	Enfant (5-15 ans)	Sénior (63-74 ans)
Forfait journée	33.50 €	24.00 €	30.50 €
Forfait 4 h consécutives	30.00 €	22.00 €	28.00 €
De 2 à 5 jours consécutifs	32.00 €/jour	23.50 €/jour	29.50 €/jour
2 jours	64.00 €	47.00 €	59.00 €
3 jours	96.00 €	70.50 €	88.50 €
4 jours	128.00 €	94.00 €	118.00 €
5 jours	160.00 €	117.50 €	147.50 €
A partir de 6 jours consécutifs	29.00 €/jour	21.50 €/jour	26.50 €/jour
6 jours	174.00 €	129.00 €	159.00 €
7 jours	203.00 €	150.50 €	185.50 €
8 jours	232.00 €	172.00 €	212.00 €
Prolongation la journée qui suit	29.00 €	21.50 €	26.50 €
Saison	18 ans et +		
Forfait saison	540.00 €		
Promotion avant saison (jusqu'au 15/12/2010)	349.00 €		

Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et les personnes de 75 ans et plus uniquement sur présentation d'un justificatif d'âge

Tarifs hors ski-card (+ 3 € par forfait) obligatoire pour les durées à partir de 3 jours

Il est précisé que Mesdames Laurence Bourse et Laurence Chemin se sont abstenues pour le vote de cette délibération.

Questions diverses

Sans objet.